



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2025-07

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG

IDF-2025-07-01-00008 - Décision n°2025-18 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages) Page 4

IDF-2025-07-01-00007 - Décision n°2025-19 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

IDF-2025-07-03-00011 - Décision du 3 juillet 2025 portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme (6 pages) Page 16

IDF-2025-07-03-00009 - Décision du 3 juillet 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (15 pages) Page 23

IDF-2025-07-03-00010 - Décision du 3 juillet 2025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (43 pages) Page 39

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2025-07-03-00005 - Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer (11 pages) Page 83

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-07-03-00006 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (21 pages) Page 95

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2025-07-03-00004 - Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET, **??** directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans **??** le département de la Seine-et-Marne **??** responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré **??** (1 page) Page 117

IDF-2025-07-03-00002 - Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET, **??** directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans le département de Seine-et-Marne **??** responsable du service interdépartemental des bourses (2 pages) Page 119

IDF-2025-07-03-00003 - Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil (5 pages)

Page 122

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - maison des examens / Direction

IDF-2025-07-03-00007 - Arrêté n° DIR 2025-003 ORD portant subdélégation de la signature de la Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement (3 pages)

Page 128

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-07-01-00008

Décision n°2025-18 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**

Décision n° 2025 - 18

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code de la commande publique,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-03-24-00005 du 24 mars 2025 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2025-03-24-00005 susvisé du 24 mars 2025, subdélégation de signature est donnée à :

1. Pour les attributions de l'article 1 de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

Et, pour la responsable de programme de la carte achat
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale
Et, pour le porteur de carte achat
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90 000€ hors taxe, à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-03-24-00005 susvisé.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,
Madame Lionelle DRILLIEN, responsable du pôle hébergement asile et réfugiés,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Maguy OLANOR, chargée des affaires générales et budgétaires,
Monsieur Salah REGUIEG, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Monsieur Éric LEPRINCE, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint au chef du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Sylvia VISIER, chargée du soutien et de l'appui au projet,
Monsieur David AURIBAUT, chargé de mission intermédiation locative
Madame Flora BROUTIN, adjointe au chargé de mission intermédiation locative
Madame Marie-Christine CHBARY, chargée de mission intermédiation locative
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement, à compter du 01 décembre 2024,
Madame Isabelle MONMOUSSEAU, cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,
Monsieur Romain PARENT, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

6. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus DT à :

Madame Régine GIRET
Madame Géraldine GALOIS
Madame Maguy OLANOR
Monsieur Eric LEPRINCE
Monsieur Salah REGUIEG

Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 3

Un compte-rendu d'utilisation régulier des crédits pour l'exercice budgétaire et un tableau de suivi mensuel des subventions de fonctionnement seront adressés au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01/07/2025

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-07-01-00007

Décision n°2025-19 portant subdélégation de
signature en matière administrative



Décision n° 2025 - 19

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, à compter du 24 août 2020,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté n° IDF-2023-10-02-00010 en date du 2 octobre 2023 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DÉCIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2023-10-02-00010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines :

A l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales,
- des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
- des décisions d'autorisations de télétravail,
- des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
- des notifications individuelles de régime indemnitaire,
- des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
- des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activités

Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature n°IDF-2023-10-02-00010 susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01/07/2025

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-07-03-00011

Décision du 3 juillet 2025 portant délégation de
signature en matière de fiscalité de l'urbanisme



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Décision portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 317 A à 317 C de l'annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-20 à L. 331-23, L. 520-10, L. 520-14, R. 331-9 à R. 331-14 et R. 620-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2022-1102 du 1^{er} août 2022 fixant les modalités et la date du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive aux services de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° IDF-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu la décision DRIEAT-IDF n° 2025-0051 du 25 février 2025 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la convention de délégation de gestion du 25 octobre 2023 entre la direction départementale des territoires des Yvelines et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation de la taxe sur la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCS) en région d'Île-de-France, dans le ressort territorial du département des Yvelines ;

Vu la convention de délégation de gestion du 9 septembre 2024 entre la direction départementale des territoires du Val-d'Oise et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation de la taxe sur la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCS) en région d'Île-de-France, ainsi que l'avenant du 9 décembre 2024 pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département du Val-d'Oise ;

Vu la convention de délégation de gestion du 11 février 2025 entre la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département de l'Hérault ;

Vu la convention de délégation de gestion du 29 avril 2025 entre la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu la convention de délégation de gestion du 19 juin 2025 entre la direction départementale des territoires et de la mer du Gard et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département du Gard ;

Vu la convention de délégation de gestion du 19 juin 2025 entre la direction départementale des territoires de la Marne et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département de la Marne ;

Vu la convention de délégation de gestion du 19 juin 2025 entre la direction départementale des territoires de Haute-Savoie et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département de Haute-Savoie ;

Vu la convention de délégation de gestion du 19 juin 2025 entre la direction départementale des territoires du Bas-Rhin et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département du Bas-Rhin ;

Vu la convention de délégation de gestion du 19 juin 2025 entre la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France pour le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme, dans le ressort territorial du département du Puy-de-Dôme ;

Considérant qu'aux termes de l'article 15 de l'arrêté n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France susvisé : *« chaque unité départementale peut intervenir, à la demande du directeur régional et interdépartemental, en raison de compétences particulières spécialisées, dans d'autres départements de la région »* ;

Considérant la mise en place d'un pôle d'appui national temporaire en vue du traitement des dossiers de taxes d'urbanisme demeurant à la charge directions départementales des territoires ainsi que les directions départementales des territoires et de la mer au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Considérant qu'aux termes des conventions de délégation de gestion précitées, la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France s'est vu confier le calcul et la liquidation de la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, commerce et stockage dans les départements du Val-d'Oise et des Yvelines ;

Considérant qu'aux termes des conventions de délégation de gestion précitées, la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France s'est vu confier le calcul et la liquidation de la taxe d'aménagement dans plusieurs départements ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice, chargé du pilotage ;

Décide :

Article 1^{er}

I. - Délégation est donnée à :

- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Laurence CACHEUX, cheffe du service patrimoine, paysage et droits des sols de l'unité départementale de Paris ;

- M. Éric CHEMOUNY, chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service urbanisme et construction durables de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et son adjointe, Mme Sophie TCHENG ;
- Mme Valérie CHAT, cheffe du pôle fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Florence GITZINGER, adjointe à la cheffe du pôle fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Fanny CONNOIS, gestionnaire fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Christophe LANGOT, instructeur fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Laurent CONDOMINES, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, directeur adjoint de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service urbanisme et construction durables de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service urbanisme et construction durables de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Didier CATTENOZ, chef du service urbanisme et construction durable de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service urbanisme et construction durable de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Brice GENEVIEVE, chef du pôle fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Denis SIBÉRIL, adjoint au chef du pôle fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

à effet de signer, au nom de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation des contributions exigibles, ainsi que les réponses aux recours gracieux, hiérarchiques et contentieux formulés à l'encontre de ces mêmes actes, concernant :

- la taxe d'aménagement afférente aux autorisations d'urbanisme se rattachant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1^{er} septembre 2022, ainsi qu'aux procès-verbaux établis avant le 2 septembre 2022 constatant l'achèvement de constructions ou d'aménagements en infraction aux obligations résultant d'une autorisation d'urbanisme initiale dont la demande a été déposée avant cette même date ou d'une autorisation d'urbanisme s'y rattachant ;
- la redevance d'archéologie préventive afférente aux autorisations d'urbanisme se rattachant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1^{er} septembre 2022, ainsi qu'aux procès-verbaux établis avant le 2 septembre 2022 constatant l'achèvement de constructions ou d'aménagements en infraction aux obligations résultant d'une autorisation d'urbanisme initiale dont la demande a été déposée avant cette même date ou d'une autorisation d'urbanisme s'y rattachant ;
- la taxe locale d'équipement et les taxes assimilées ;
- le versement pour sous densité mentionnée à l'article L. 331-42 du code de l'urbanisme, dans sa version antérieure au 1^{er} janvier 2021 ;
- la taxe pour construction, la reconstruction ou agrandissement de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France en application de l'article L. 520-1 du code de l'urbanisme ;
- la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France, selon les articles L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version antérieure au 1^{er} janvier 2016 ;
- le versement résultant du dépassement du plafond légal de densité, conformément aux articles R*. 333-1 à R. 333-33 du code l'urbanisme dans leur version antérieure au 7 janvier 2016.

II. - Délégation est donnée à Mme Moumna BOUKAFFAL, Mme Houria MABROUK et Mme Ludivine PRINCIPE, instructrices fiscalité de l'urbanisme de l'unité départementale du Val-de-Marne, à effet de signer les demandes de renseignements adressées aux redevables, les mises en demeure de déposer le formulaire de déclaration prévu à l'article L. 520-11 du code de l'urbanisme, ainsi que les demandes de justificatifs de toute nature, en application de l'article L. 10 du livre des procédures fiscales.

Article 2

La décision IDF-2025-01-27-00005 du 27 janvier 2025 portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme est abrogée.

Article 3

Les directeurs des unités départementales de Paris, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

À Paris, le 3 juillet 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-07-03-00009

Décision du 3 juillet 2025 portant subdélégation
de signature en matière administrative pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière administrative
pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IDF n° 2025-0051 du 25 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

I. - Subdélégation de signature est accordée à M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports et M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage, pour les matières relevant des articles 4 à 22.

II. - En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Emmanuelle GAY, subdélégation de signature est accordée à M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité et M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports, pour signer les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

Article 2

I. - Pour le cabinet de la direction, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet, pour le fonctionnement du cabinet.

II. - Pour la mission sécurité-défense, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité et M. Silvère RAYNAUD, chef de la mission sécurité-défense.

III. - Pour le service communication, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication ;
- Madame Magali MAUGER, directrice adjointe de la communication ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication.

Article 3

I. - Pour la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), subdélégation de signature est accordée à M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jérôme ROQUES, directeur adjoint des routes d'Île-de-France ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe exploitation et entretien ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Rémy MENSIRE, chef du service de la modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de la modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels ;
- Monsieur Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation de la direction des routes d'Île-de-France.

II. - Pour le service de la modernisation du réseau, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume BENNET, chef du département de la modernisation du réseau Sud-Ouest et son adjoint M. Régis BOST ;
- M. Éric VILBE, chef du département de la modernisation du réseau Est, et son adjointe, Mme Florence DERUMIGNY ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord, et son adjoint, M. Ludovic MARIA ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

3

- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières, et son adjoint, M. Salman BENKHEIRA ;
- Mme Marie BUISSON, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;

III. - Pour le service de la gestion patrimoniale du réseau, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume DAMIEN, chef du département ouvrages d'art et ses adjoints M. Fernando DIAS, chef de l'unité technique ouvrages d'art et M. Victor MARTINET, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
 - M. Stéphane BIANCOTTO (à compter du 1^{er} juin 2025), adjoint au chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art
 - M. Lionel BARASCUD, chef du Pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art et son adjoint, M. Olivier SIGAULT ;
 - Mme Marie BUSSAC, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
 - M. Sylvain GÉRARD, chef du département des techniques de la route et de son adjointe, Mme Dalila AIT ALI (à compter du 1^{er} juin 2025) ;
 - M. Dominique LE DUFF, chef de l'unité équipement du département des techniques de la route ;
 - M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité Eau Environnement ;
 - M. Jean-Noël IVRY, adjoint au chef de l'unité Chaussée Terrassement ;
 - M. Laurent PROVOST, adjoint au chef de l'unité Aménagements routiers ;
 - Mme Élise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission Développement Durable et Dépendances Vertes ;
 - Mme Michèle MARLIERE, cheffe du département politique et programmation routières et son adjointe Mme Laura SAPATEIRO ;
 - M. Valentin PRATESI, chef de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
 - Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe Mme Gwenaëlle COSMAO ;
 - M. Xavier POTIER, chef de l'unité programmation, Politiques techniques et Qualité et son adjointe, Sophie MOZER ;
 - M. Abdellah BENADJEMIA, chef de l'unité Connaissance du patrimoine routier ;
 - M. Patrice LEVEQUE, adjoint à la cheffe de l'unité Sécurité de l'infrastructure.

IV. - Pour le service du trafic et des tunnels, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Clément MORIN, chef du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels ;
- M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
- M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

4

- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, chef du centre coordination trafic, et M. David THOMACHOT, chef du pôle gestion de crises routières et chantiers ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation et son adjointe, Mme Jeanne BATA ; M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS ; M. Hassan BELKACEM, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et son adjoint M. Philippe THULLIER, en charge de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Jean-Bernard GAUQUELIN, en charge de l'exploitation, et M. Cédric LALLEMANT, en charge de la maintenance, ainsi que ses chefs de pôle, M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre et Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels Sud, et ses adjoints M. Robert TOUATI, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, en charge de la maintenance ;

V. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Michel PERREL, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest, et son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL ;
- Mme Audrey MERCHEZ ; cheffe du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Pauline MATHEVET, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- Mme Mélanie LIMIER, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET ;

VI. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint M. Anthony MITRANO ;
- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et son adjoint, M. Patrice DEGLA ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny et son adjoint, M. Florent GRANDJEAN ;
-

VII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud et son adjoint M. Moustapha SAVANE ;
- M. Christian LABILLE, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME ;

VIII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord à compter du 1^{er} mai 2025 et son adjointe, Mme Elsa ALEXANDRE ;
- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise.

Article 4

I. - Pour le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules et son adjointe Mme Odile SÉGUIN.

II. - La subdélégation de signature mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Sabrina LANDUREAU, cheffe de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Adrien BLASQUEZ, chef de l'unité documents de bord et police de la navigation et son adjointe, Mme Evangelia DELCHANIDIS ;
- M. René ALBERTI, chef du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières ;
- M. Guillaume THUAULT, chef de l'unité circulation routière et son adjointe, Mme Félié LESUR ;
- M. Moussa BELOUASSAA, chef du département régulation des transports routiers ;
- M. Ronan MEAR, adjoint au chef du département régulation des transports routiers ;
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion ;
- Mme Cécile OLIVO, adjointe à la cheffe de la division gestion ;
- Mme Laurence MURZEAU, cheffe de l'unité gestion des titres ;
- Mme Gina DUVALLON, chargée de mission appui à la gestion ;
- M. Christophe DEPRUGNEY, chef de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur, adjoint à la cheffe de l'unité gestion des titres ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département homologation et surveillance des véhicules.

Article 5

I. - Pour le service aménagement durable (SAD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Muriel BENSALD, cheffe du service aménagement durable et son adjointe, Mme Ghislaine BORDES.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, pour ce qui concerne les non-soumissions et dispenses d'agrément des locaux d'activités, à :

- M. Vincent BRUGER, chef de la mission immobilier d'entreprise ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

6

- Mme Émilie TOUCHARD, adjointe au chef de la mission immobilier d'entreprise.

Article 6

Pour le service politique des transports (SPOT), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Christophe DENIAU, chef du service politique des transports et ses adjoints, M. Denis LAISNEY, chef du département transports urbains et M. Eliott VARON, chef du département des mobilités et de la logistique.

Article 7

I. - Pour le service politiques et police de l'eau (SPPE), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau et ses adjointes, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, pour signer et accomplir les actes suivants, en qualité de délégué du bassin Seine-Normandie :

- Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion ;
- Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates ;
- Représenter, en application de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin ;
- Saisir, en application de l'article R. 566-11 du code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Signer au nom du préfet de la région Île-de-France, préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie, toutes les décisions d'habilitation des organismes pour la réalisation des diagnostics sur site de dispositifs météorologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau.

II. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau, cheffe de la mission stratégie eau et planification ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau, et son adjointe, Mme Gabrièle BENDAYAN ;
- M. Maxime HAVIER, chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Marne Seine Amont.

Pour signer, au titre de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature, tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne.

Article 8

Pour le service connaissance et développement durable (SCDD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Dominique BERTHON, cheffe du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, M. Guillaume CRIEF, et M. Luc CHARANSONNEY ;

Article 9

I. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Dominique BERTHON, cheffe du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, M. Guillaume CRIEF, et M. Luc CHARANSONNEY, à l'effet de signer, au titre de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L.122-1 du code de l'environnement pour les projets (articles L.122-1, L.122-2, L.512-7-2 et R.122-2, R.122-3, R.122-3-1 du code de l'environnement) :

- Les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts,
- Les décisions portant obligation ou non, de réaliser une évaluation environnementale,
- Les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Anne-Laure VERNEIL, cheffe du département évaluation environnementale ;
- M. Tristan AVRY, adjoint à la cheffe du département évaluation environnementale ;
- M. Benjamin HOBBS, adjoint à la cheffe du département évaluation environnementale ;
- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne ;
- Mme Clémence JAHANGIR, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- M. David LEROUGE, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- Mme Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques accidentels ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Laurent CONDOMINES, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, directeur adjoint de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

8

- Mme Sarah BERNHARD, directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN ; directrice adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val d'Oise ;
- M. Thomas BLATON, adjoint au chef de l'unité départementale du Val-d'Oise.

Article 10

I. - Pour le service énergie et bâtiment (SEB), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment et son adjointe, Mme Alice METAYER-MATHIEU.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- M. Thibaut BADOUAL, chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département bâtiment ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département patrimoine immobilier ;
- M. Jean-Michel DUBOIS, chef de l'unité politique immobilière.

Article 11

I. - Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage et son adjoint, M. Stéphane LUCET, à l'effet de signer les accords préalables à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Florence MOTTES, cheffe du département sites et paysage et son adjointe, Mme Paola VITA ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département espaces et patrimoine naturels.

Article 12

Pour le service prévention des risques (SPR), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette de KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe à la cheffe du département risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels
- M. Vincent PIERRON, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Manon VIGNES, cheffe du département hydrologie et prévision des crues ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

9

- Mme Carine CHALEON, adjointe à la cheffe du département hydrologie et prévision des crues.

Article 13

I. - Pour le service accompagnement et pilotage (SAP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service accompagnement et pilotage et son adjoint, M. Philippe LOUVET.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département qualité et innovation ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département pilotage du budget et des effectifs ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions.

Article 14

I. - Pour le secrétariat général (SG), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG, à M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF et son adjoint, M. Pascal ERRECART, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme, pour signer les actes relatifs à la gestion des ressources humaines, aux achats et à la commande publique ainsi qu'à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, cheffe du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau formation, concours et recrutements ;
- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du département, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et des compétences ;
- Mme Nathalie RICHARD, cheffe de l'unité formation, handicap accompagnement et compétences ;
- M. Tarik MAHJOUBI, chef de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant du département en cas d'empêchement de la cheffe et de son adjoint ;
- M. Grégoire DROINEAU, chef du département des affaires financières ;
- M. Valentin RAULT, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

10

- Mme Catherine KHELAF, adjointe au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. David LECOMTE, chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- Mme Catherine PERNOIS, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- M. Nicolas MURY, chargé d'études juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

Article 15

I. - Pour le service du numérique, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique et son adjoint M. Gaël BINTEIN, pour signer les actes relatifs à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département environnement numérique de travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et de sécurité.

Article 16

I. - Pour l'unité départementale de Paris (UD 75), subdélégation de signature est accordée à M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. François BELBEZET, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Chantal GERVAIS, cheffe de la mission d'appui au pilotage local ;

Article 17

I. - Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD 92), subdélégation de signature est accordée à M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, Mme Sybille MULLER et M. Fabrice MORONVAL, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service risques et installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service risques et installations classées ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service urbanisme et construction durable ;
- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service urbanisme et construction durable ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

11

- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe, Lola MAGAZ ;
- Mme Smiljana SEKULIC-GELEBART, cheffe du service éducation et sécurité routière ;
- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- M. Étienne MERLIN, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- Mme Muriel LECAT, cheffe du pôle d'appui au pilotage local.

Article 18

I. - Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD 93), subdélégation de signature est accordée à M. Laurent CONDOMINES, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses adjoints, M. André COUBLE et Mme Sylvie CHATY, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Alaoudine MAYOUFI, chef du service risques et installations classées ;
- M. Mohamed SEGHROUCHNI, adjoint au chef du service risques et installations classées ;
- Mme Isabelle SCAUSSE, cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord
- M. Naoufal NOUKRI adjoint à la cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service éducation et sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef de service éducation et sécurité routière ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service urbanisme et construction durable ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service urbanisme et construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE, adjointe à la cheffe du service planification et aménagement des territoires.

Article 19

I. - Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD 94), subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, Mme Sarah BERNHARD et Mme Fiona TCHANAKIAN, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Didier CATTENOZ, chef du service urbanisme et construction durables et son adjointe, Mme Marie PRESANI ;
- Mme Géraldine SANAUR, cheffe du service planification et aménagement des territoires et ses adjoints, M. Olivier COMPAGNET et Mme Flora DELHOMME ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service éducation et sécurité routières et son adjointe, Mme Saïba KUMAR ;
- Mme Sonia GUILLOT, cheffe du service risques et installations classées et son adjointe, Mme Anne JOHANNY ;
- M. Sébastien CUCURULO, chef du pôle véhicules infra-régional Sud ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

12

- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe du pôle appui au pilotage local et son adjoint, M. François MALARE.

Article 20

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne (UD 77), subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et ses adjoints, Mme Clémence JAHANGIR et M. David LEROUGE, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 21

Pour l'unité départementale des Yvelines (UD 78), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et à son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 22

I. - Pour l'unité départementale de l'Essonne (UD 91), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et à son adjointe, Mme Sophie PIERRET, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de ses attributions, à :

- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques.

Article 23

Pour l'unité départementale du Val-d'Oise (UD 95), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et à son adjoint, M. Thomas BLATON, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 24

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 15 :

- Les conventions passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- Les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- L'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

13

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 14, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- Les correspondances avec les maires des communes chefs-lieux de département et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- Les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEAT pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

III. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 7 à 14 :

- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région ;

IV. - Sont exclus des subdélégations visées aux articles ci-dessus, les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 26 décembre 2019 modifiés susvisés. Ne sont pas concernées par cette exclusion, et ce pour les activités relevant des articles 3 à 6 ainsi que des articles 11, 13 à 22, les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

Une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 25

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 26

La décision n° IDF-2025-05-02-00011 du 2 mai 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

Article 27

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

À Paris, le 3 juillet 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-07-03-00010

Décision du 3 juillet 2025 portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire et de commande publique pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.driyat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IF n° 2025-0051 du 25 février 2025 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris n°IDF-2023-04-19-00003 du 19 avril 2023, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique, notamment son article 7 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

ARTICLE 1 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens, et dans les limites de leurs attributions ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Jean-Marc PICARD, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie, des risques et de la nature ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage ;

pour :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

2

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
 - « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
 - « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).
- b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice adjointe, chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Jean-Marc PICARD directeur adjoint, chargé de l'énergie, des risques et de la nature ;
- M. Jacques SALHI, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique, et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348)
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363)
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (n° 380) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) n° 363, n° 723, n° 348 et n° 216, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-

France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Laurent PAILLARD, Mme Valérie BELROSE, M. Paul WEICK, M. Hervé SCHMITT, M. Jean-Marc PICARD et M. Jacques SALHI, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. Pascal HÉRITIER adjoint à la directrice, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

4. Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la subdélégation de signature consentie au paragraphe 1 du présent article porte sur les crédits du titre VI des programmes n° 113, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 135, n° 354 et n° 380 sous réserve d'informer au préalable le préfet de la région d'Île-de-France des prévisions d'attribution desdites subventions.

À cet effet, un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés pour chacun d'entre eux, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, autant de fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 2 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les personnes disposant de la subdélégation de signature, en vertu de la présente décision, sont aussi habilitées à recourir à la signature électronique. Pour les agents figurant dans le tableau du paragraphe 2 de chaque sous-article concernant la DiRIF ou de chaque article pour les autres services, le recours à la signature électronique est accordé sans limitation de montant pour valider la demande d'avis sur projet de marché destinée au Responsable ministériel des achats (RMA).

ARTICLE 3 – CABINET ET COMMUNICATION

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans les limites de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses, à :

- Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication ;
- Mme Magali MAUGER, directrice adjointe de la communication ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication.

3. Subdélégation est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation est donnée à M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, à M. Jérôme ROQUES, directeur adjoint des routes d'Île-de-France et à Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe exploitation et entretien à l'effet de signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

ARTICLE 4-1 – MISSION DE LA POLITIQUE ET DES MOYENS DE L'EXPLOITATION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation est donnée à M. Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation est donnée à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses.

4. Subdélégation est donnée à M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens d'exploitation, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie à la personne désignée ci-après, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François TARISTAS et à son adjoint, M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation est donnée à Mme Sarah CASIMIR, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande.

ARTICLE 4-2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation est donnée à M. Rémy MENSIRE, chef du service de modernisation du réseau et à son adjointe, Mme Emmanuelle PAGES, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences

et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Guillaume BENNET, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Ludovic MARIA, adjoint au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUILLES, chef du département des études générales et des voies réservées.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- Mme Marie BUISSON, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;
- Mme Laëtitia PINCHAULT, cheffe du pôle paiement ;
-

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Rémy MENSIRE, chef du SMR	Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du SMR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Guillaume BENNET, chef du DMRSO	Régis BOST, adjoint au chef du DMRSO	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Éric VILBE, chef du DMRE	Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du DMRE	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Antoine CHEVALIER, chef du DMRNo	Ludovic MARIA, adjoint au chef du DMRNo	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Christophe DESNOUILLES, chef du DEGVR		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

Les seuils susmentionnés concernent également la passation et l'exécution des marchés subséquents (marchés initiaux et avenants) aux accords-cadres correspondants.

2. Subdélégation est donnée à M. Rémy MENSIRE et à Mme Emmanuelle PAGES, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**

- M. Jean-Marc CITADELLE, responsable d'opérations ;
- Mme Adèle PINCHARD, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, responsable d'opérations ;
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations ;
- Mme Nolwenn SOURIMANT, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**

- Mme Héloïse HAYET, responsable d'opérations ;
- Mme Carole VIALA, responsable d'opérations ;
- M. Simon BASSET, responsable d'opérations ;
- Mme Pauline DJAN, responsable d'opérations ;
- M. Alain CARRER, responsable d'opérations ;

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :**

- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations ;
- Mme Tessa HEITZMANN, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre POULTIER, responsable d'opérations ;
- M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations ;
- Mme Cordy BEMBELLY, responsable d'opérations.

▪ **pour le département des études générales et des voies réservées :**

- M. Yahya NAIT SRIR, responsable d'opérations ;
- M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations ;
- M. Loris AGUENI, responsable d'opérations.

▪ **pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;
- M. Salman BENKHEIRA, adjoint à la cheffe du bureau des affaires foncières

ARTICLE 4-3 – LE SERVICE DU TRAFIC ET DES TUNNELS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

9

- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Clément MORIN, chef du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels (DIMET) ;
- M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT), à partir du 1er février 2025 ;
- M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
- M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT).

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

■ **pour le département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet,
- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations,
- M. Matthieu KURZENNE, responsable d'opérations,
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. Enzo GOZOLLI, responsable d'opérations.

■ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE ;
- M. Nicolas BERNARD, chef du l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, et M. David THOMACHOT ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation et son adjointe, Mme Jeanne BATA ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord et son adjoint M. Philippe THULLIER, en charge de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, en charge de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, en charge de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, en charge de la maintenance ;

- M. Jérôme RODRIGUEZ, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, en charge de la maintenance.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du STT	Jonathan COLÉ, adjoint au chef du STT	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Clément MORIN, chef du DIMET	Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du DIMET	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Séverine CARPENTIER, cheffe du DETT	Olivier NALIN, adjoint au chef du DETT Quentin LABRUE, adjoint au chef du DETT	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Baptiste DELPUECH et M. Jonathan COLE, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les ordres de services sans incidence financière, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords-cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des travaux ;
- 250 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

▪ **pour le département de l'ingénierie de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations ;
- M. Matthieu KURZENNE, responsable d'opérations ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet ;
- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. ENZO GOZZOLI, responsable d'opérations.

6. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

▪ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, et M. David THOMACHOT ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation et son adjointe Mme Jeanne BATA ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité information et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint à la cheffe de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;

- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels, en charge de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, en charge de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, en charge de la maintenance ;
- Mme Morgane ALATORRE, chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, en charge de la maintenance.

ARTICLE 4-4 – LE SERVICE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des techniques de la route ;
- Mme Dalia AIT ALI, adjointe au chef du département des techniques de la route à compter du 1^{er} juin 2025 ;
- Mme Michèle MARLIERE, cheffe du département politique et programmation routières, et son adjointe Mme Laura SAPATEIRO ;
- M. Guillaume DAMIEN, responsable du département ouvrages d'art, et ses adjoints, M. Victor MARTINET et M. Fernando DIAS.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

▪ **pour le département des techniques de la route :**

- M. Dominique LE DUFF, responsable de l'unité équipements ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité Eau Environnement ;

- M. Jean-Noël IVRY, adjoint au chef de l'unité Chaussée Terrassement ;
 - M. Laurent PROVOST, adjoint au chef de l'unité Aménagements routiers ;
 - Mme Élise CHAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission Développement Durable et Dépendances Vertes ;
- **pour le département de la politique et programmation routières :**
- M. Valentin PRATESI, cheffe de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
 - Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son ajointe Mme Gwenaëlle COSMAO ;
 - M. Xavier POTIER, chef de l'unité programmation, politiques technique et qualité ;
 - Mme Sophie MOZIER, adjointe au chef de l'unité programmation, politiques technique et qualité ;
 - M. Abdellah BENADJEMIA, chef de l'unité Sécurité de l'infrastructure et son adjoint, M. Patrice LEVEQUE.
- **pour le département ouvrages d'art :**
- M. Fernando DIAS, chef de l'unité technique des ouvrages d'art ;
 - M. Victor MARTINET, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
 - M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée d'ouvrages d'art à compter du 1^{er} juin 2025 ;
 - M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
 - M. Olivier SIGAULT, adjoint au chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
 - Mme Marie BUSSAC, cheffe du pôle Nord-Est de l'unité de gestion centralisée ouvrages d'art.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
M. David JUIN, chef du SGPR	Claude STREITH adjoint au chef	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Sylvain GÉRARD, chef du DTR	Dalia AIT ALI, adjointe au chef à compter du 1 ^{er} juin	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Michèle MARLIERE, cheffe du DPPR	Laura SAPATEIRO, adjoint à la cheffe du DPPR	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Guillaume DAMIEN, responsable du DOA	Victor MARTINET et Fernando DIAS, adjoints au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. David JUIN et à M. Claude STREITH à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

▪ **pour le département des techniques de la route :**

- M. Dominique LE DUFF, chef de l'unité équipements ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité Eau Environnement ;
- M. Jean-Noël IVRY, adjoint au chef de l'unité Chaussée Terrassement ;
- M. Laurent PROVOST, adjoint au chef de l'unité Aménagements routiers ;
- Mme Élise CHAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission Développement Durable et Dépendances Vertes.

▪ **pour le département politique et programmation routières :**

- M. Valentin PRATESI, cheffe de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe Mme Gwenaëlle COSMAO ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité programmation, politiques technique et qualité ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité programmation, politiques technique et qualité ;
- M. Abdellah BENDJEMIA, chef de l'unité Connaissance du patrimoine routier ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de l'unité Sécurité de l'infrastructure et son adjoint, M. Patrice LEVEQUE.

▪ **pour le département ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité technique des ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art à compter du 1^{er} juin ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- M. Olivier SIGAULT, adjoint au chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art.

ARTICLE 4-5 – LES ARRONDISSEMENTS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est et son adjoint M. Anthony MITRANO ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.driyat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

16

- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Michel PERREL, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;
- Mme Elsa ALEXANDRE, adjointe au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- M. Éric SIMON, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- Mme Valérie DITTE, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert, et son adjoint, M. Patrice DEGLA ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, responsable du BGAR ;
- Mme Patricia MENAGER, responsable du pôle finances-programmation-gestion-moyens généraux ;
- M. Frédéric BERTRAND, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, chef de l'unité gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, responsable du pôle comptabilité et marchés BGAR Ouest ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- Mme Catherine CHAUVET, adjointe à la cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- Mme Pauline MATHEVET, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Jonathan PROD'HOMME ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, responsable contentieux et administratif ;
- Mme Akila MEBAREK, cheffe de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe à la cheffe de l'UER d'Eragny-sur-Oise ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, responsable de l'UER de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE ;

- Mme Ordiana AKO YEBE, cheffe de la cellule de gestion des matériels et engins (CGME) Nord.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Frédéric ESNAULT, chef de l'AGER Est	Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'AGER Est	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Bastien SALESSE, chef de l'AGER Sud	Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Michel PERREL, chef de l'AGER Ouest	Julie COHEN-SOLAL, adjointe au chef de l'AGER Ouest	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Olivier ROUQUETTE, chef de l'AGER Nord	Elsa ALEXANDRE, adjointe au chef de l'AGER Nord	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- M. Éric SIMON, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- Mme Valérie DITTE, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et son adjoint, M. Patrice DEGLA, adjoint au responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, responsable du BGAR Sud ;
- Mme Patricia MENAGER, responsable du pôle finances-programmation-gestion-moyens généraux ;
- M. Frédéric BERTRAND, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, responsable de l'unité de gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, responsable du BGAR Ouest ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, responsable du pôle comptabilité du BGAR Ouest ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- Mme Catherine CHAUVET, adjointe à la cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- Mme Pauline MATHEVET, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Jonathan PROD'HOMME ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

19

- Mme Nadine AZOULAY, responsable contentieux et administratif ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'UER d'Éragny ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, responsable de l'UER de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE ;
- Mme YEBE AKO, chef de la cellule de gestion de flotte Nord.

ARTICLE 5 – SERVICE CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Dominique BERTHON, cheffe du service connaissance et développement durable, et ses adjoints M. Jérôme AYACHE, M. Guillaume CRIEF et M. Luc CHARANSONNEY.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Dominique BERTHON, cheffe du service	Jérôme AYACHE et Guillaume CRIEF, Luc CHARANSONNEY, adjoints	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Dominique BERTHON, à M. Jérôme AYACHE, à M. Guillaume CRIEF et à M. Luc CHARANSONNEY, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 6 – SERVICE AMÉNAGEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère chargé de l'économie et des finances :

- « Écologie » (n° 362) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Muriel BENSALD responsable du service aménagement durable, et son adjointe Ghislaine BORDES ;
- Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en euros montant HT maximum	
Muriel BENSALD, responsable	Ghislaine BORDES, adjointe Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Muriel BENSAID et Mme Ghislaine BORDES, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Christophe DENIAU, chef du service politique des transports ;
- M. Denis LAISNEY, responsable du département des transports urbains.
- M. Eliott VARON, chef du département des mobilités et de la logistique ;
- M. Mathurin KRANQUI, chef de l'unité budget et synthèse financière ;
- M. Éric LAVOINE, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, contrôleur de gestion transports, responsable de la cellule budget et synthèse financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Christophe DENIAU, chef du service politique des transports ; Denis LAISNEY, chef du département des transports urbains Eliott VARON, chef du département des mobilités et de la logistique	M. Mathurin KRANQUI, chef de l'unité budget et synthèse financière M. Éric LAVOINE, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DENIAU, M. Denis LAISNEY et M. Eliott VARON, pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 8 – SERVICE ÉNERGIE ET BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723)
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

Pour les programmes n° 348, n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans la limite de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département bâtiment (DB) ;
- M. Thibaut BADOUAL, chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département patrimoine immobilier ;
- Jean-Michel DUBOIS, adjoint à la cheffe du département patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département patrimoine immobilier ;
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- Mme Evelyne GUERTON, adjointe au chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- M. Mounir BOUALAOUI, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 ;
- M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2 ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Aurore FARGETTE, cheffe du service	Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €
	Hélène BONNET, cheffe du département patrimoine immobilier	Travaux	250 000 €
		Études et services	143 000 €
Jean-Michel DUBOIS, adjoint à la cheffe du département patrimoine immobilier,			

<p>Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département patrimoine immobilier</p> <p>Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés</p> <p>Evelyne GUERTON, adjointe au chef de l'unité suivi financier et marchés</p> <p>Nathalie BOUSQUET, cheffe du département bâtiment</p> <p>Thibaut BADOUAL, chef du département climat, air, énergie</p> <p>Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie</p>		
--	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Aurore FARGETTE- et à Mme Alice METAYER-MATHIEU pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le responsable du SEB au paragraphe 2.1 :

- toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ;
- les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Mounir BOUALAOUI et à M. Dorian STEINMETZ, respectivement chefs des unités études et projets 1 et 2, pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département au paragraphe 2.1 :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière (sont exclus : les actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions

d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation, ordres de service avec incidence financière).

ARTICLE 9 – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. La subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans la limite de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe à la cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- M. Vincent PIERRON, adjoint à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Manon VIGNES, cheffe du département hydrologie et prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON, adjointe à la cheffe du département hydrologie et prévision des crues.
- Mme Audrey BILDSTEIN, cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure ;
- M. Christophe DYCKE, adjoint à la cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure.
- Mme Sylvie LE DANTEC, assistante.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques	Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. LEVILLAIN et Mme DE KERDREL pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 10 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET DES VEHICULES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules, et son adjointe Mme Odile SÉGUIN ;
- M. Moussa BELOUASSAA, responsable du département régulation des transports routiers et son adjoint, M. Ronan MEAR ;
- M. René ALBERTI, chef du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux et son adjointe, Mme Justine GODARD ;
- M. Yves SCHOEFFNER, responsable du département homologation et surveillance des véhicules.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Paul WEICK,	Odile SÉGUIN,	Travaux, fournitures,	250 000 €

chef du service	adjointe au chef de service	études et services	143 000 €
Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux		Fournitures, études et services	40 000 €
Moussa BELOUASSAA, chef du département régulation des transports routiers			
René ALBERTI, chef du département sécurité et éducation routières			
Yves SCHOEFFNER, chef du département homologation et surveillance des véhicules			

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Odile SÉGUIN, adjointe au responsable du service sécurité des transports et des véhicules, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétences, aux personnes suivantes :

- M. Moussa BELOUASSAA, responsable du département régulation des transports routiers et son adjoint, M. Ronan MEAR ;
- M. René ALBERTI, chef du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux et son adjointe, Mme Justine GODARD ;
- M. Yves SCHOEFFNER, responsable du département homologation et surveillance des véhicules.
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion du département régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, responsable de la division contrôle du département régulation des transports routiers ;

- M. Jean-François FRATINI, responsable du bureau sécurité et éducation routières ;
- Mme Sabrina LANDUREAU, cheffe de l'unité sécurité des bateaux.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières et à Mme Sabrina LANDUREAU, cheffe de l'unité sécurité des bateaux.

ARTICLE 11 – SERVICE POLITIQUES ET POLICE DE L'EAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe du chef du service politiques et police de l'eau, responsable de la mission stratégie eau et planification ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Thomas BOUYER, chef de service	Caroline LAVALLART, adjointe au chef de service Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Thomas BOUYER, à Mme Caroline LAVALLART et à Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;

- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 12 – SERVICE NATURE ET PAYSAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) et « Écologie » (n° 362) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service nature et paysage ;
- Mme Florence MOTTE, cheffe du département sites et paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département sites et paysage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département espaces et patrimoine naturels ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages,
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvages.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Lucile RAMBAUD, cheffe du service	Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Lucile RAMBAUD et à M. Stéphane LUCET dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;

- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 13 – SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET PILOTAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes suivants du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique, d'une part, et du ministère de l'intérieur d'autre part :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354)

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service accompagnement et pilotage et son adjoint, M. Philippe LOUVET ;
- Mme Sandie CHAMBARET, responsable du département qualité et innovation ;
- Mme Julie MANINI, responsable du département pilotage du budget et des effectifs ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargé d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, responsable du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, responsable de l'unité documentation et archivage ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, responsable de l'unité des affaires juridiques.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service accompagnement et pilotage	Philippe LOUVET, adjoint	Études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Yves DÉMARETZ et M. Philippe LOUVET, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;

- acte d’engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d’affermisssement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d’ajournement.

Dans l’hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 14 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n°363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l’État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l’intérieur » (UO « convergence de l’action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l’État et de ses opérateurs » (n° 348).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public), n° 363, n° 723, n° 348 et n° 216, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l’article 3 de l’arrêté de délégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué à la DiRIF et son adjoint, M. Pascal ERRECART.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Grégoire DROUINEAU, chef du département des affaires financières ;
- M. Valentin RAULT, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- Mme Assma YOUCHAA, cheffe de l'unité programmation et opérations transverses ;
- M. Sten FANGUINOVENY, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN ;
- Mme Linda MANETTE, responsable du pôle fonctionnement courant ;
- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du département, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et des compétences, chef de l'unité carrières et rémunération ;
- Mme Nathalie RICHARD, responsable de l'unité formation, handicap, accompagnement et compétences, et M. Tarik MAHJOUBI, responsable de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant du département des ressources humaines et des compétences en cas d'empêchement de leur responsable et de son adjointe ;
- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, cheffe du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau de la logistique, de l'information et de l'immobilier.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour les programmes n° 113, n° 135, n° 148, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 354 et n° 723, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Alessia LO SARDO, cheffe de l'unité budgétaire et comptable de Vincennes du département des affaires financières.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- M. Grégoire DROUINEAU, chef du département des affaires financières ;
- Mme Valentin RAULT, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- M. Sten FANGUINOVENY, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, aux agents ci-après désignés :

- **pour le secrétariat général de la DRIEAT ;**

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.driyat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

33

- Mme Catherine KHELAF, adjointe au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
 - M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
 - Mme Armande LIMERY, responsable des services aux usagers ;
 - Mme Florence FROMAGER, gestionnaire logistique immobilier ;
 - M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
 - M. Jacques-Paul POUPART, gestionnaire du parc automobile ;
 - M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.
- **pour le secrétariat général délégué à la DiRIF :**
 - Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
 - Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
 - Mme Anita DUBERVILLE, responsable du pôle stratégie RH ;
 - Mme Warda BOURICHE, responsable du bureau formation, concours et recrutements.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Ivan ROCHARD, SG	Justine SONG, SG adjointe	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €
Jean-Baptiste MOTTE, SG délégué	Pascal ERRECART, SGD adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	143 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général, à Mme Justine SONG, à M. Jean-Baptiste MOTTE et à M. Pascal ERRECART, dans la limite de leurs attributions respectives, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT,

ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions à M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier et son adjoint M. Christophe LOUISET.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

- **pour le secrétariat général de la DRIEAT :**

- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Armande LIMERY, responsable des services aux usagers ;
- M. Florence FROMAGER, gestionnaire logistique ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.

- **pour le secrétariat général de la DRIEAT – délégué à la DiRIF :**

- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, responsable du bureau formation, concours et recrutement ;
- M. David LECOMTE, chef du bureau des affaires juridiques ;
- Mme Catherine PERNOIS, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

- M. Vincent ROUVEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- Mme Maggy DESPLAN, responsable de l'unité procédures et instruction des marchés publics de Créteil au département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Sten FANGUINOVENY, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN.

ARTICLE 15 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 15-1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354 et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. François BELBEZET, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Chantal GERVAIS, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de Paris	Chantal GERVAIS, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	143 000 €

ARTICLE 15-2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Muriel LECAT, responsable du pôle d'appui au pilotage local ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service urbanisme et construction durables et son adjointe, Mme Sophie TCHENG ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- Mme Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service planification et aménagement des territoires.
- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service risques et installations classées et son adjoint, M. Olivier PAS ;
- Mme Smiljana SEKULIC-GELEBART, cheffe du service éducation et sécurité routière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Alain TUFFERY, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ; Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine	Muriel LECAT, responsable du pôle d'appui au pilotage local	Travaux fournitures, études et services	143 000 €

ARTICLE 15-3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l’État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l’article 3 de l’arrêté de délégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent CONDOMINES, directeur régional et interdépartemental adjoint de l’environnement, de l’aménagement et des transports d’Île-de-France, directeur de l’unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, directeur adjoint de l’unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l’unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, responsable du service urbanisme réglementaire et bâtiment, et son adjointe Mme Céline BARON ;
- Mme Mathilde HONORAT, responsable du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe Mme Marie JUILLE, ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service éducation et sécurité routières ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service éducation et sécurité routières ;
- M. Joseph WALHA, responsable de la cellule logistique du pôle d’appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Laurent CONDOMINES, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE, directeur adjoint ; Sylvie CHATY, directrice adjointe ; Didier BEAURAIN, chef du service éducation et sécurité routières	Travaux, fournitures, études et services	143 000 €
	Joseph WALHA, responsable de la cellule logistique du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	25 000 €

ARTICLE 15-4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

- Mme Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Géraldine SANOUR, cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET, adjoint à la cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- Mme Flora DELHOMME, adjointe à la cheffe du service planification et aménagement du territoire ;
- M. Didier CATTENOZ, chef du service urbanisme et construction durables ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service urbanisme et construction durable ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Nadette BENAOUA-GARCIA, cheffe du pôle d'appui au pilotage local ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe du pôle appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Julie TISSOT, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne	Sarah BERNHARD, directrice- adjointe de l'unité départementale du Val-de- Marne Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de- Marne	Travaux, fournitures, études et services	143 000 €
François BOLLENGIER, responsable du service éducation et sécurité routières		Travaux, fournitures, études et services	143 000 €
Nadjette GARCIA BENAOUA, cheffe du pôle appui au pilotage local	François MALARE, adjoint à la cheffe du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures et services	25 000 €

ARTICLE 15-5 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE, DES YVELINES, DE L'ESSONNE ET DU VAL-D'OISE

Paragraphe – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

Pour ce programme n° 354, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et ses adjoints, Mme Clémence JAHANGIR et M. David LEROUGE ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et son adjointe Mme Marielle MUGUERRA ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et son adjointe Mme Sophie PIERRET ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et son adjoint M. Thomas BLATON.

ARTICLE 16 – SERVICE DU NUMÉRIQUE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique ;
- M. Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département environnement numérique de travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT	
Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique Gaël BINTEIN, adjoint à	Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département environnement numérique de travail ; Jean-Marc VADO, chef du	Fournitures, études et services	90 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT	
la cheffe de service	département infrastructures, systèmes d'information et sécurité ; Frédéric LLABRES, chef de l'unité systèmes et réseau.		

ARTICLE 17 - MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

1. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, aux agents ci-après désignés :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- Mme Farida BABA-MABROUKI, secrétaire générale.

2. Subdélégation de signature est en outre donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée aux agents ci-après :

- Mme Farida BABA-MABROUKI, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 18 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

2. Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions financières avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les conventions attribuant des subventions de 300.000 euros et plus ;
- les contrats de bail.

3. La décision n° IDF-2025-05-02-00004 du 2 mai 2025 est abrogée, ensemble la décision du 21 mai 2025 portant modification d'une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France.

4. L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Paris, le 3 juillet 2025

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Ministère de la Justice

IDF-2025-07-03-00005

Arrêté portant subdélégation de la signature du
Directeur interrégional de la protection judiciaire
de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté 3 décembre 2024 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant sur le renouvellement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE dans l'emploi de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/Outre-mer, à compter du 1^{er} janvier 2025

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des Ressources Humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directrice des Ressources Humaines adjointe	M ^{me} Aurélie BLANCHE
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directeur des ressources humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directrice des ressources humaines adjointe	M ^{me} Aurélie BLANCHE
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY

75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
----	---	------------------------------

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux assistants responsables de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour constater le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilière de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M. Robert KOREZ

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	M. Michael PEREIRA
E75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Directeur des Ressources Humaines	M ^{me} Bathilde GROH
75	Directrice des Ressources Humaines adjointe	M ^{me} Aurélie BLANCHE
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	POSTE VACANT

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire Général	M. Michael PEREIRA

A l'effet de signer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 1^{er} Juillet 2025, l'arrêté IDF-2025-06-02-00008 du 02 juin 2025 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 1^{er} Juillet 2025, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 03 Juillet 2025

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLÉNNE

ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 du présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 75	DTPIJ 75	DTPIJ 75	Directeur territorial	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
DTPIJ 75	DTPIJ 75	DTPIJ 75	Directeur territorial adjoint	GIL		Nathalie
DTPIJ 75	DTPIJ 75	DTPIJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	BAROT		Thomas
DTPIJ 75	DTPIJ 75	DTPIJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
DTPIJ 75	DTPIJ 75	DTPIJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		Anne
DTPIJ 75	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
DTPIJ 75	EPE Paris	EPE Paris	RUE	VILLETTE		Cécilia
DTPIJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directeur de service	MORDELET		Oriane
DTPIJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
DTPIJ 75	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
DTPIJ 75	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directeur de service	BERENGER		Emma
DTPIJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tiffany
DTPIJ 75	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur de service	REYNAL		Lila-Lou
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	DELOBEL		Timothée
DTPIJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
DTPIJ 75	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directeur de service	VALEMBOSIS		Aude
DTPIJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
DTPIJ 75	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
DTPIJ 75	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
DTPIJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
DTPIJ 75	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directeur de service	PREVOST		Typhaine
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPIJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	BOUANANI		Amina

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 77	DTPIJ 77	DTPIJ 77	Directeur territorial	RAULET		Christelle
DTPIJ 77	DTPIJ 77	DTPIJ 77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
DTPIJ 77	DTPIJ 77	DTPIJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
DTPIJ 77	DTPIJ 77	DTPIJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
DTPIJ 77	DTPIJ 77	DTPIJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	FOUIDEN		Hamid
DTPIJ 77	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directeur de service	AMRI	AYARI	Inès
DTPIJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEN ALLAL	ESTIVAL	Lynda
DTPIJ 77	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
DTPIJ 77	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE	-	Anne
DTPIJ 77	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélié
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directeur de service	BUFFIERE		Laurine
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	D'ENTRAYGUES		Sandrine
DTPIJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	Poste vacant		
DTPIJ 77	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel
DTPIJ 77	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
DTPIJ 77	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	LUNION		Françoise-Lise
DTPIJ 77	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Aurélia
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service	PEREZ		Matthieu
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	COSKUN	KARTAL	Servet
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaïad
DTPIJ 77	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 78	DTPIJ 78	DTPIJ 78	Directeur territorial	LEBOUC		Denis
DTPIJ 78	DTPIJ 78	DTPIJ 78	Directeur territorial adjoint	CERVERA		Catherine
DTPIJ 78	DTPIJ 78	DTPIJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	DEHAUDT		Elise
DTPIJ 78	DTPIJ 78	DTPIJ 78	Responsable de l'appui de pilotage	MUTOMBO		Bilonda
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur de service	FERNANDES		Daniel
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	ROSSELLI		Estelle
DTPIJ 78	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GOFRON		Mathilde
DTPIJ 78	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directeur de service	DE BOURAYNE		Maylis
DTPIJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
DTPIJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
DTPIJ 78	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directeur de service	SAR		Fabienne
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
DTPIJ 78	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
DTPIJ 78	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
DTPIJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
DTPIJ 78	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
DTPIJ 78	SEPPM 78	SEPPM PORCHEVILLE	Directeur de Service	CADIN		Julie
DTPIJ 78	SEPPM 78	SEPPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
DTPIJ 78	SEPPM 78	SEPPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPIJ 78	SEPPM 78	SEPPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Bienvenu

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ91	Directeur territorial adjoint	MORINEAU		Eglantine
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLÉN	TREVILY	Magali
DTPJ 91	DTPJ 91	DTPJ91	Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directeur de service	MARTINAT		Laurence
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	Émilie
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur de service	GALLOIS		Clarisse
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 91	EPE 91	EPE 91	Directeur de service	AYVI-HOUEDO		Aurèle
DTPJ 91	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BLEUZEN		Caroline
DTPJ 91	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Émilie
DTPJ 91	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOUAL		M'Hamed
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	COHIN		Marie
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	FRERE/JACQUE	DELECOURT	Muriel
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	FAINDORGE		Francois
DTPJ 91	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	GÉRY		Isabelle
DTPJ 91	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	Directeur de service	PRIEST		Carole
DTPJ 91	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
DTPJ 91	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
DTPJ 91	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Zelahika
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directeur de service	MAUNOURY		Hélène
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	COURBE	DAUDRE	Chrystèle
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Directrice territoriale Adjointe	COLLIN		Sandrine
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	WAGNEUR	CHALICARNE	Annabelle
DTPJ 92	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	POSTE VACANT		
DTPJ 92	DTPJ 92	STEMO NORD 92	Directeur de service	ORLANDI		Jean-Yves
DTPJ 92	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey
DTPJ 92	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADALI		Kheira
DTPJ 92	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE-SAÏB		Gérard
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
DTPJ 92	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
DTPJ 92	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur de service	BOUNAB		Sara
DTPJ 92	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	PHILIPPEAU		Véronique
DTPJ 92	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur de service	MONNEREAU		Justine
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
DTPJ 92	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	KERBERENES	DAMOUR	Annick
DTPJ 93	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Educateur-Intérim Responsable d'unité éducative	COUCHY		Christophe
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	COMPAN		Chrystèle
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadija
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Référent Laïcité Citoyenneté	EL GAROUJANI		Saïd
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		Conseillère technique santé	LASNIER		Maïva

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial	MECHEHAR		Hannifa
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial adjoint	NTIFI		Sophia
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
DTPJ 93	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
DTPJ 93	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	MOUSTACHE		Yves
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	CROAJOU		Anaëlle
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECORCHER		Pierre
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	GHARBI		Maxime
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	DALACHE		Elodie
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélië
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directeur de service	NAKIB		Omar
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne Pauline
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
DTPJ 93	STEMO DRANCY	STEMO DRANCY	Directeur de service	ROTRON		Cécile
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	LAURET		Andréa
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
DTPJ 93	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINÉY LUBELO		Patricia
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directeur de service	LOUISOR		Dominique
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	FOFANA		Youssef
DTPJ 93	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
DTPJ 93	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur de service	NOURINE ELAID		Rachida
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	SLIFI		Fatima
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
DTPJ 93	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	Directeur de service	CHAPIN		Angelina
DTPJ 93	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	FF Directeur de service	CHAPIN		Angéline
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Aff
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		MAGALI
DTPJ 93	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Directeur territorial	LAPENE		Caroline
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Directeur territorial adjoint	BARTHÉ	VIEILLEVIGNE	Florence
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
DTPIJ 94	DTPIJ 94	DTPIJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
DTPIJ 94	EPE ARCUÉIL	EPE ARCUÉIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
DTPIJ 94	EPE ARCUÉIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOC		Tristan
DTPIJ 94	EPE ARCUÉIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur de service	SAMSON		Nicolas
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
DTPIJ 94	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur de service	MATHONNIERE		Catherine
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERRUX SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	POSTE VACANT		
DTPIJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	GUGUET		Jean-Sébastien
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directeur de service	JAZANI		Carla
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
DTPIJ 94	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	RAMBLADO		Adeline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur de service	COTE		Thomas
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
DTPIJ 94	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directeur de service	BERTHIER		Diane
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	DIAWARA		Makumba
DTPIJ 94	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUÉIL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Directeur territorial	POSTE VACANT		
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
DTPIJ 95	DTPIJ 95	DTPIJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clément
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directeur de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	MAHDID		Sonia
DTPIJ 95	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BEN AMRAMNE		Majda
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur de service	NESTORET		Marie-Nella
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	BOUCHTA		Jennifer
DTPIJ 95	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	EUGÈNE		Audrey
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	MESSAOUDI		Raïssi
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	KOFFI-EBANDA		Raoul
DTPIJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	ROUSSEAU		Camille
DTPIJ 95	STEMO EST	STEMO EST	Directeur de service	GRECO		Clelia
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	REMBAUD		Maggy
DTPIJ 95	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	OURO DJOBO		Abdel Malik
DTPIJ 95	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
DTPIJ 95	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne

Direction	Structure d'affectation	Fonction	Noms	Nom marital	Prénoms
DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire général	PEREIRA		Michael
DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet adjoint	TEMBELY		Aminata
DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	GROH	DEGENEVE	Bathilde
DIRPJJ	DRH	Directeur adjoint des ressources humaines	POSTE VACANT		
DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
DIRPJJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et financière	DEMAY		Marie-Ange
DIRPJJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et financière	DRIGUET		Vincent
DIRPJJ	DRH	Chef de pôle de la gestion administrative et financière	CORNU		Traïcy
DIRPJJ	DRH	Responsable contrôle interne paie	TECHER		Sonia
DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	GARCIA		Emilie
DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKTAR		Inès
DIRPJJ	DRH	Chargée de recrutement	MADRU		Virginie
DIRPJJ	DRH	Responsable Gestion Parcours Compétences	HUMATH		Nista
DIRPJJ	DIRECTION	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
DIRPJJ	DIRECTION	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Steevens
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	PAVY		Laure
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur adjoint de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	JENDOUBI		Najete
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité tarification SAH	SINQUIN	LARVENT	Audrey
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	POSTE VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER	GENOUD		Emilie
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	NOUTSA		Nicolas
DIRPJJ	DEPAFI	AA unité tarification SAH	MBOUNGOU MVEMBE		Emma-Louise
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEVRE		Caroline
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	KOREZ		Robert
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	POSTE VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BAPT		Valérie
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	DIATTA		Binta
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur immobilier	CHAFI		Thania
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	POSTE VACANT		
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	POSTE VACANT		
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	WEILL		Adina
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	OCCHIPINTI		Laurence
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directeur adjoint des missions éducatives	GAONACH		Stéphanie
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		Sylvain
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	PONCEAU		Astrid

ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis du présent arrêté

DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	DESJU		Lydie
DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	AHMED RABI		Nema
DTPJ 75	DTPJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOMIS		Kakabindouthe
DTPJ 75	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BARRY		Marie-Laure
DTPJ 75	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOSA		Cathucia
DTPJ 75	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Constat service fait)	GHALLAB		Adam
DTPJ 75	STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	TISSIER		Guylaine
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHATEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Constat service fait)	ATTELY		Jeanne
DTPJ 75	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	IFOUDINE		Rabha
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOKRANE	IDANI	Nadia
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADIMON		Myrella
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOSA		Cathucia
DTPJ 75	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	ADJ. ADM. (Constat service fait)	CHAMBAZ		Peggy
DTPJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS CHEMIN VERT	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOUICI		Lotfi
DTPJ 75	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUAROOUA		Hayet
DTPJ 75	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETAIRE (Constat service fait)	RAMKUMAR		Saranya
DTPJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LEROY		Gaelle
DTPJ 75	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETAIRE (Constat service fait)	BRUNE		Dilan

DTPJ 77	DTPJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	BLIRANDO		Laura
DTPJ 77	DTPJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	THEBAUD		Yves
DTPJ 77	DTPJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	MARREAU		Isabelle
DTPJ 77	DTPJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	Marie-Jose
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	SELLALI		Betty
DTPJ 77	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETAIRE (constat service fait)	BRELLE		Mathieu
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	MESSIBA	NIAKATE	Theresa
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETAIRE (constat service fait)	COQUIL		Karine
DTPJ 77	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETAIRE (constat service fait)	DOUKALI	ABDICHE	Nawel
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	SAPIENZA		Jocelyne
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETAIRE (constat service fait)	PECHINE	LELOUP	Bernadette
DTPJ 77	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETAIRE (constat service fait)	NIAKATE		Sale
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETAIRE (constat service fait)	RIVOIRE		Stephanie
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	BOMBELENGUA		Marie-Jose
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	BYTYQI		Marina
DTPJ 77	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETAIRE (constat service fait)	TELCIDE		Laeticia

DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	SY		Jennifer
DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDAROVIC		Marina
DTPJ 78	DTPJ YVELINES siège à VERSAILLES		Assistant RAPT (Constat service fait)	LEUDIÈRE		Virginie
DTPJ 78	PEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILL	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	HAMEL		Estelle
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIRE (Constat service fait)	MASSE	LEBBAKHAR	Meryem
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
DTPJ 78	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIRE (Constat service fait)	TOURNIER		Sandrine
DTPJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BERTIN		Bérengère
DTPJ 78	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KARI		Razera
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	RIET		Sandrine
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	NIAKATE		Fatoumata
DTPJ 78	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diariéout
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GOLD DALG		Thomas
DTPJ 78	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETAIRE (Constat service fait)	FRIHA		Benjamin

DTPJ 91	CEF BURES SUR YVETTE	UECEFF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	Mamina
DTPJ 91	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEFF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	Michele
DTPJ 91	DTPJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	COMMERGNAT		Laure
DTPJ 91	DTPJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	VINCENT		Stella
DTPJ 91	DTPJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	ZAHMIT		Mélisa
DTPJ 91	DTPJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	NTSIK-ABAKA	MASSAMBA NAKAVOUA	Estelle
DTPJ 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELAIR		Malika
DTPJ 91	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KENGUEMBAT		Genevieve
DTPJ 91	SE-CID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	YANSOUNOU LLYNON		Joelle
DTPJ 91	SE-CID SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	SAVELLI		Priscilla
DTPJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ LES ULIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	VINCENT		Stéphanie
DTPJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	SMAIL	CIAVARELLA	Sabrina
DTPJ 91	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LAFORET		Priscilla
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GIJETTROT		Estelle
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO LUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LI FUT WAH		Richard
DTPJ 91	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADÉE		Cassandra
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOHAMED	DIAKANA-NGAI	Tamhine
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUDON	DESSAGNE	Sylvie
DTPJ 91	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	SECRETAIRE (Constat service fait)	ADDA REZIO		Linda

DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LOUISON		Esther
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	RIOS VERA		Manuel
DTPJ 92	DTPJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CALMON		Corinne
DTPJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET	SECRETAIRE (constat service fait)	BORIES SCOTT		Eric
DTPJ 92	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	KHORCHID		Soraya
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MICHEL	DUCALCON	Cathy
DTPJ 92	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (constat service fait)	NEBAHAT		Colik
DTPJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	Rosa
DTPJ 92	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	POSTE VACANT		
DTPJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETAIRE (constat service fait)	KOUTTI		Fatima
DTPJ 92	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)	NASSI		Sonia
DTPJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	MERAOUNA		Nadia
DTPJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	DA COSTA BORDA		Michelle
DTPJ 92	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVAIN		Nathalie

DTPJ 93	DTPJ93	DTPJ 93	SECRETAIRE (constat service fait)	CHOLLET		Bérenère
DTPJ 93	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	ZOUARH		Samia
DTPJ 93	DTPJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CHERRAD		Sonia
DTPJ 93	DTPJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DROUET		Pascale
DTPJ 93	DTPJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	NAMILIOS		Manuela
DTPJ 93	DTPJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	JEAN LOUIS		Cecilia
DTPJ 93	DTPJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	BEN FREDJ		Zied
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	GOVINDIN		Patricia
DTPJ 93	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAJID	TRINQUIER	Djamila
DTPJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	Poste vacant		
DTPJ 93	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	MASSOL	HERON	Prisca
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	TEROSIET		Jean Pierre
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	REGHDAL		Sania
DTPJ 93	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	COQUET		Serena
DTPJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CARRAUD	DART	Marie Christine
DTPJ 93	STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAVATTE		Bruno
DTPJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	HENRY		Marine
DTPJ 93	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHOL		Sira
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAHID	SELLOU	Fouzia
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (constat service fait)	BERNA	SULTAN	Coralie
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (constat service fait)	UGAR		Gadem
DTPJ 93	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (constat service fait)	SEBIANE		Hakima
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	LEMOINE		Inès
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	ANDRE-FLORENTIN		Lorraine
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	DURANTEAU		Christine
DTPJ 93	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVA		Caroline
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGILANT		Aline
DTPJ 93	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CALO		Marina
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (constat service fait)	BEN AMOR		Amma
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	BRUMANT		Nathalie
DTPJ 93	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (constat service fait)	LEBRETON		Samantha

DTPJ 94	DTPJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	ZMIEFF		Alexia
DTPJ 94	DTPJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	VILMEN	LAVENETTE	Jocelyne
DTPJ 94	DTPJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POULOLO		Clarisse
DTPJ 94	DTPJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	HAUDIQUET		Valerie
DTPJ 94	EPE ARCEUIL	UEHC ARCEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGLA		Paul
DTPJ 94	EPE ARCEUIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	SAINT ANDRE		Angelina
DTPJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	FRIGERE		Liliane
DTPJ 94	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	HARTOUN		Fatiha
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHARD		Carolyne
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	MARGUERITE		Lea
DTPJ 94	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	JAMES		Nathalie
DTPJ 94	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (constat service fait)	BEUST	HOUCROT	Carine
DTPJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KHANJY		Lila
DTPJ 94	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (constat service fait)	PALAZOT		Lucie
DTPJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	BOULERHCHA	RENAUDEAU	Nassera
DTPJ 94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	YATERA		Fatoumata
DTPJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KANOR		Frederique
DTPJ 94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	POULIN		Steffy

DTPJ 95	DTPJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJ 95	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	GUERIN		Frédéric
DTPJ 95	DTPJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJ 95	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POSTE VACANT		
DTPJ 95	DTPJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJ 95	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	IL YAM		Issouf
DTPJ 95	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SA (constat service fait)	LAPORAL		Marie France
DTPJ 95	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJ-A (constat service fait)	TINOT		Myriane
DTPJ 95	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOURAS	GLET	Souad
DTPJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	SEYMOUR	ZELINE	Sophie
DTPJ 95	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	OUAISS		Soufia
DTPJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	SELLIER	DURAND	Liliane
DTPJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	HAMOUR		Sihem
DTPJ 95	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (constat service fait)	PAUMIER		Belinda
DTPJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETAIRE (constat service fait)			
DTPJ 95	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	Maria Amelia

DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)		GONZALEZ	CARAGLIANO	ESPERANCE
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (constat service fait)		NTCHORERE		SABRINA
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (constat service fait)		GENOUD		FABIEN
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (constat service fait)		MARIE-SAINTE		Sylvie
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER SAH (constat service fait)		MBOUNGOU MVEMBE		Emma-Louise
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (constat service fait)		MILLET		Timothée
DIRPJ	DEPAFI	AA BUD ET FINANCIER (constat service fait)		PLACIDE		Marie Paule
DIRPJ	DEPAFI	APPRENTI		ARSLAN		Christian
DIRPJ	DEPAFI	CIR		VAUTIER		Christophe
DIRPJ	DEPAFI	CIR		LALCON		Marc
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE TRAVAUX (constat service fait)		POSTE VACANT		
DIRPJ	DEPAFI	CHARGE D'OI/ENERGY MANAGER (constat service fait)		NOBLET		Fabrice
DIRPJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE REFERENTIEL IMMOBILIER (constat service fait)		EL HAMAMMI		Abla
DIRPJ	DRH	SECRETAIRE (constat service fait)		LAMBERT		CORINNE
DIRPJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)		BARONTINI		LUDIVINE
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)		AHAMED		Youmna
DIRPJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)		ABED		Célia

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-07-03-00006

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la Constitution, notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-3 et R. 131-16 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1311-1 et R.1311-30 à R.1311-32 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 et suivants ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011 modifiée relative au Défenseur des droits, notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-04-16-00001 - 75-2025-04-16-00001 du 16 avril 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 décembre 2023 portant nomination de Madame Marie-Gaëlle BONFILS en qualité de directrice des affaires juridiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme de WITASSE THEZY (Camille) ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2023 portant nomination de Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à compter du 1er octobre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 12 février 2024 ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2025 portant nomination d'une directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, et du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE

Titre 1^{er} Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, exerçant les attributions relevant du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 1 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 7, au titre des attributions du préfet de Paris et du cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et des services qui y sont rattachés, délégation de signature est donnée à M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes y afférents, y compris ceux dont la signature est réservée au préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de Paris aux chefs des services déconcentrés de l'État et à l'exclusion :

- 1° de la présentation au conseil de Paris, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département ;
- 2° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses ;
- 3° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense ;
- 4° des correspondances nominatives à la maire de Paris et aux parlementaires.

II- Délégation de signature est également donnée à M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de chef de projet départemental "Mission interministérielle de lutte

contre les drogues et les conduites addictives" (MILDECA), de coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et de coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et au titre des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ pour le département de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

2° les actes relatifs aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (programme 129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

3° les actes relatifs aux crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD – programme 216), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention.

4° les actes relatifs aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129), notamment les actes attributifs de subvention et leurs avenants (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification d'irrecevabilité et de rejet de demande de subvention.

Article 2 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I de l'article 1er est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et au titre des missions mentionnées au II de l'article 1er, délégation de signature est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville : (programme 147) ;

2° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ hors taxe (HT) par acte et leurs avenants ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

4° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15 "mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives" ;

5° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

6° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

7° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

8° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

9° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits du programme "Coordination du travail gouvernemental" (n°129) correspondant aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;

10° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés) et leurs avenants ainsi que les courriers de notification d'irrecevabilité et de rejet de demande de subvention.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND et de M. Marc ZARROUATI, la délégation de signature prévue aux I et II du présent article est accordée à Mme Camille de WITASSE THEZY, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Article 3 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Camille de WITASSE THEZY, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine LECLERE, attachée principale d'administration, cheffe du service de la prévention et des urgences sociales, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de ce service, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1^{er} :

1° les notes, courriers, décisions, correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme "Immigration et asile" (n° 303) ;

4° les certifications "certifié exact et service fait" au titre des 2° et 3°,

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3° ;

6° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits du programme "Coordination du travail gouvernemental" (n°129) correspondant aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ ;

7° les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants, au titre des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ pour le département de Paris (programme "Coordination du travail gouvernemental" n°129).

II -En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de Mme Tiphaine LECLERE, la délégation de signature prévue au I est accordée à M. Jean-François ROUDE, attaché principal d'administration, son adjoint.

III - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Tiphaine LECLERE et de M. Jean-François ROUDE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, attachée d'administration, cheffe du bureau des urgences sociales, et à M. Clément CHEVALIER, adjoint à la cheffe du bureau des urgences sociales, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, et sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme "Immigration et asile" (n° 303) ;

4° les certifications "certifié exact et service fait" au titre des 2° et 3° ;

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°, relevant des attributions de ce bureau.

IV - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Tiphaine LECLERE et de M. Jean-François ROUDE, délégation de signature est donnée à Mme Marion BRIERE, attachée d'administration, cheffe du bureau des affaires réservées et à M. Livier MARC-MANSUY, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement ;

5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits du programme "Coordination du travail gouvernemental" (n°129) correspondant aux missions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ de ce service ;

6° les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants, au titre des crédits de politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ pour le département de Paris (Programme 129).

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Tiphaine LECLERE, de M. Jean-François ROUDE, de Mme Marion BRIERE et de M. Livier MARC-MANSUY, la délégation de signature prévue au IV est donnée à Mme Manon DEMANGE, attachée d'administration, cheffe de la section "planification des risques".

Article 4 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Camille de WITASSE THEZY, délégation de signature est donnée à Mme Katia BOUDRAA, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes, cheffe des services du cabinet, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant de ses attributions, y compris au titre de la coordination pour la politique de la ville à Paris, des conventions adultes-relais pour la ville de Paris et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

7° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

8° au titre du FIPD, des actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Mohamed SOLTANI, attaché d'administration hors classe, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de son bureau, ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 "vie politique", à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet des articles 1^{er}, 2 et du I ci-dessus ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

7° toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 "vie politique".

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à M. Tarek BOULANOUAR, attaché d'administration, et à M. David BOISAUBERT, attaché principal d'administration, adjoints au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. Tarek BOULANOUAR, délégation de signature est donnée à Mme Christine BLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du secteur élections et affaires générales à la section "élections, réglementation économique et affaires générales" du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les correspondances et pièces relevant des attributions du secteur élections et affaires générales ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les déclarations d'option dans le cadre du droit d'option des bi-nationaux (franco-algériens, franco-israéliens et franco-suisse) pour remplir leurs obligations militaires en France,

2° Les courriers de dérogation à la condition de nationalité française autorisant une personne qui ne remplit pas la condition de nationalité prévue au 2° du I de l'article L. 914-3 à ouvrir ou diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ou à y être chargée d'une fonction d'enseignement.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. Tarek BOULANOUAR, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Clotilde MARIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur réglementation économique, et à Mme Christine GUINOT, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de l'application de la réglementation économique, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° Les courriers de saisine des organisations syndicales et patronales dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,

2° Les courriers accompagnant le transfert de dossiers de demande de cartes de guides-conférenciers ou de maîtres restaurateurs vers la préfecture territorialement compétente pour leur instruction,

3° Les récépissés de déclaration de la tenue d'un salon ou d'une foire à Paris.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. David BOISAUBERT, délégation de signature est donnée aux agents de la section du mécénat et des affaires d'intérêt général du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique figurant ci-après :

a- Mme Josiane MESSANT, adjointe administrative principale de 1ère classe, chargée de la réglementation des fonds de dotation,

b- Mme Anne Marie DORDE, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des fondations d'entreprise,

c- Mme Lorène DURY, agente contractuelle, chargée de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

d- M. Florian SELLAHANNADI, agent contractuel, chargé de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

e- Mme Cécile d'ESTEVE, agente contractuelle, chargée de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise,

à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-dessous énumérées, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° les courriers d'accusé réception de dissolution volontaire des fonds de dotation ;

2° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations d'entreprise et les fonds de dotation ;

3° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et ces fonds ;

4° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et de ces fonds ;

5° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et de ces fonds à une autre préfecture.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. David BOISAUBERT, délégation de signature est donnée à M. Ennour HERBI, secrétaire administratif de classe normale, à Mme Patricia NOURY, à Mme Ginette GAUBERT et à Mme Rebecca KWALU AMOKYE, adjointes administratives principales de 1ère classe, chargés de la réglementation des associations et fondations reconnues d'utilité publique, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations reconnues d'utilité publique ;

2° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et associations ;

3° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et associations ;

4° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et associations à une autre préfecture ;

5° les courriers accompagnant la notification des arrêtés ministériels de reconnaissance d'utilité publique pour ces fondations et associations.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. David BOISAUBERT, délégation de signature est donnée à M. Ufuk DALKAYA, secrétaire administratif de classe normale, chargé de la réglementation des organismes cultuels à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les correspondances et pièces ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° les courriers accusant réception des déclarations de libéralités prévues aux articles 1 à 5 du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

2° Les courriers d'accusé réception de complétude ou d'incomplétude des demandes de vente de la part des congrégations religieuses et des demandes de déclaration de la qualité culturelle des associations,

3° Les courriers de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État afin d'obtenir une évaluation du prix d'un bien immobilier acquis ou vendu par une congrégation,

4° Les décisions de non opposition à l'acceptation d'un legs ou d'une donation (DNO) ;

5° Les courriers d'accusé réception d'appels public à la générosité (AGP).

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHARBONNEAU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la politique de la ville, à l'effet de signer :

1° tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris au titre de la politique de la ville, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

2° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

4° les conventions adultes-relais au titre de la ville de Paris ;

5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;

6° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte, et leurs avenants.

Les actes figurant aux 1° à 6° du présent IX s'entendent à l'exclusion :

a) des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet du I du présent article ;

b) au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

c) au titre du FIPD, des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention.

X- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA et de Mme Lucie CHARBONNEAU, la délégation de signature prévue au IX ci-dessus est accordée à Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, agente contractuelle, adjointe à la cheffe du bureau de la politique de la ville.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de Mme Lucie CHARBONNEAU et de Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à Mme Laura GESLIN, attachée d'administration, responsable de la cellule finances, à M. Valéry OBLICOQ, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable de la cellule finances, à Mme Nathalie MOINE, adjointe administrative principale de 2ème classe, et à M. Elvis ZOULA NKORO, agent contractuel, chargés de la gestion financière des crédits politique de la ville, à l'effet de signer les actes et documents nécessaires pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS dans les limites fixées au IX.

XII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Romain SIAUD, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au I du présent article.

XIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Romain SIAUD, la délégation de signature prévue au XII est accordée à M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

XIV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Romain SIAUD et de M. Pierre NEBOUT, la délégation de signature prévue au XIII est accordée, au titre de ses attributions, à Mme Aurore POPPI, attachée d'administration, chargée des dossiers du cabinet au sein du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

XV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à Mme Lise VIGNOLLES, agente contractuelle, responsable de la mission de prévention et de lutte contre les drogues et conduites addictives, à l'effet de signer, dans l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS, les actes, pièces et documents de gestion financière et budgétaire et de suivi de la programmation d'opérations financières se rapportant aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : Programme 129 : "coordination du travail gouvernemental" – Action 15 "MILDECA".

Article 5 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Camille de WITASSE THEZY, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Alexandre DIE, chef du service de la représentation de l'Etat et à Mme Alicia SALAUN, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;
- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° les états pour servir au paiement relevant des attributions de ce service.

II- En cas d'absence de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Alexandre DIE et de Mme Alicia SALAUN, délégation de signature est donnée, à M. Hugo MARIN, attaché d'administration, chef du bureau du protocole et des déplacements, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1^{er} :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,
- 3° les certifications "certifié exact et service fait",
- 4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de ce bureau.

III- En cas d'absence de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Alexandre DIE, de Mme Alicia SALAUN et de M. Hugo MARIN, délégation de signature est donnée à M. Henri BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, chef de la section garage, chargé du soutien opérationnel et budgétaire, à l'effet de signer :

- 1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,
- 2° les certifications "certifié exact et service fait",
- 3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

IV- En cas d'absence de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Camille de WITASSE THEZY, de M. Alexandre DIE et de Mme Alicia SALAUN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIGOULET, attachée d'administration, cheffe du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT ;
- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Camille de WITASSE THEZY, délégation de signature est donnée à M. Charles XARDEL, attaché d'administration, adjoint au chef du service régional de communication interministérielle, chef du pôle presse, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;
- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° les états pour servir au paiement, relevant des missions de ce service.

Article 7 : I- Au titre des attributions du préfet de Paris et du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;
- 4° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 8 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND et de M. Marc ZARROUATI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 7 du présent arrêté.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant, d'une part, de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques et, d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1° les actes et pièces exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 7 du présent arrêté ;
- 2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3° les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

Article 9 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances administratives ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle "droit du sol et des opérations d'aménagement" du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;

5° M. Thibaud GAILLARD, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;

6° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à l'exception des actes, correspondances et pièces suivants :

- a) ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 8 du présent arrêté ;
- b) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la mission "légistique et animation juridique régionale", à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de cette mission, sous réserve des actes et correspondances exclus par l'effet du I ci-dessus.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A, et à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet du I ci-dessus.

Titre 2 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 10 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 11, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

- a) des arrêtés portant nomination de membres de commissions et de comités régionaux ;
- b) des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- c) des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État, sauf en ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- d) des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- e) des actes défavorables faisant grief aux tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils sont soumis à appréciation.

Par dérogation au e) ci-dessus, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les décisions prises en application de l'article L. 6362-7-1 du code du travail et du titre VI du livre III de la sixième partie du code du travail.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de gestion interne du secrétariat général aux politiques publiques, sous réserve des exclusions mentionnées ci-dessus.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'Etat de deuxième grade, adjointe à la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. En ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CROZE, pour celles dont le montant d'aide est inférieur à cent mille euros.

Article 11 : I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, et

sous réserve des compétences confiées au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, préfète secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'Etat de deuxième grade, adjointe à la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 12 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant, d'une part, de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques et, d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

Article 13 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle "droit du sol et des opérations d'aménagement" du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 5° M. Thibaud GAILLARD, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 6° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;

à l'exception des actes, des correspondances et des pièces ci-après énumérés :

- a) ceux exclus de la présente délégation par l'effet du 1°) du II de l'article 12 du présent arrêté ;
- b) les arrêtés de mandatement d'office ;
- c) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la "mission légistique et animation juridique régionale", à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de la mission légistique et animation juridique régionale et mentionnés au 1° et au 2° du II de l'article 12 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues par l'effet des quatre derniers alinéas du I du présent article.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A, et à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet des quatre derniers alinéas du I ci-dessus.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline BRAY, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous réserve des exclusions prévues à l'article 10 :

1° toutes notes et correspondances administratives courantes ;

2° les pièces relatives à l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du programme "Egalité entre les femmes et les hommes" (n° 137) ;

3° les attestations et certifications portant sur la participation financière de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen ;

4° ainsi que pour réaliser les procédures et déposer les actes consécutifs dans l'application informatique financière de l'Etat Chorus Formulaire.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Caroline BRAY, la délégation de signature mentionnée au I ci-dessus est donnée à Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France.

Article 15 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle OUDEA, cheffe de la mission ville, chargée de mission politique de la ville, et à Mme Marion DETOC, son adjointe, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet :

1° de répartir les crédits du programme "Politique de la ville" (n° 147) ;

2° de signer tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion de ce programme ;

3° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relatifs à la gestion de ce programme, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Lisa GRALL, agente contractuelle, adjointe au chargé de mission Insertion, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives, dans le cadre de ses attributions, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

Article 16 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à M. David MOREL, chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, à l'effet :

1° de signer ou de viser les notes et correspondances administratives courantes relevant des attributions de ce bureau ;

2° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des programmes "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire" (n° 112), "Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements" (n° 119), "Solidarité à l'égard des pays en développement" (n° 209), "Fonds pour la transformation de l'action publique" (n° 349), "Ecologie" (n° 362), "compétitivité" (n°363), "cohésion" (n°364), et "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" dit "fonds vert" (n° 380) et de répartir les crédits de ces cinq programmes, sous réserve des exclusions prévues à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, de Mme Hélène CROZE et de M. David MOREL, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est accordée à Mme Laurence WURTZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 17 : I- Sous réserve des dispositions de l'article 25, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée, à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances administratives et notes afférents à ses missions, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

1° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,

2° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense.

La présente délégation concerne notamment l'ordonnancement secondaire relatif aux programmes suivants :

1. "Accès et retour à l'emploi" (n° 102),
2. "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" (n° 103),
3. "Intégration et accès à la nationalité française" (n° 104),
4. "Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail" (n° 111),
5. "Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales" (n°124),
6. "Coordination du travail gouvernemental" (n°129),
7. "Développement des entreprises et régulations" (n°134),
8. "Égalité entre les femmes et les hommes" (n° 137),
9. "Fonction Publique" (148),
10. "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" (n°149),
11. "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail" (n° 155),
12. "Handicap et dépendance" (n°157),
13. "Énergie, climat et après-mines" (n°174),
14. "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables" (n°177),
15. "Protection maladie" (n°183),
16. "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (n° 206),
17. "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" (n° 215),
18. "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" (n° 216),
19. "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" (218),
20. "Vie politique" (232),
21. "Immigration et asile" (n° 303),
22. "Inclusion sociale et protection des personnes" (n°304),
23. "Stratégies économiques" (n°305),
24. "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs" (n° 348),
25. "Fonds pour la transformation de l'action publique" (n° 349),
26. "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354),
27. "Ecologie" (n° 362),
28. "Compétitivité" (n°363),
29. "Cohésion" (n°364),

30. "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" dit "fonds vert" (n°380),

31. "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" (n° 723).

II- Sous réserve des exclusions mentionnées au I, délégation de signature est aussi donnée à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, toute convention de délégation de gestion et tout avenant à de telles conventions conclus au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou soumis à son visa, quel que soit le programme budgétaire concerné par la convention de délégation de gestion ou son avenant.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat du deuxième grade, adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans le cadre de ses attributions.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à Mme Carole GONNET, cheffe de cabinet du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes relevant du secrétariat général aux moyens mutualisés, sous réserve des exclusions mentionnées au I et à l'exception des attributions relevant de l'article 25.

Article 18 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magali MASSA, attachée principale d'administration, cheffe du service général du soutien opérationnel, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 17 :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT ;

3° les certifications "certifié exact et service fait" ;

4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service général du soutien opérationnel.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magali MASSA, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à M. Gilles CHOUAN, agent contractuel, adjoint à la cheffe du service général du soutien opérationnel.

Article 19 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN de Mme Magali MASSA et de M. Gilles CHOUAN, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AIT AISSA, ingénieur des services techniques, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Gilles CHOUAN et de M. Mohamed AIT AISSA, délégation de signature est donnée à M. Adel ZIDI, agent contractuel, adjoint au chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de ce bureau.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Gilles CHOUAN, de M. Mohamed AIT AISSA, et de M. Adel ZIDI, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait aux agents suivants :

1°-Mme Marielle GOBIN GANSOU, agent contractuel, chargée d'opérations immobilières,

2°-M. Smail BERKOUNE, agent contractuel, chef de la section sécurité,

3°-Mme Raphaëlle ROSSETTI-NEAU, secrétaire administrative, cheffe de la section reprographie,

4°-M. Joël ROUSSEAU, contrôleur des services techniques, chef de la section logistique,

5°-M. Thierry LAIGLE, agent contractuel, intendant de la section intendance de la résidence préfectorale,

6°-M. Sylvain GARNIER, agent contractuel, chef de la section maintenance et logistique DRIETS unité régionale,

7°-M. Tejpal SINGH, chef de la section maintenance et logistique DRIETS unité départementale 75,

8°-Mme Claudine MEHENNAOUI, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section maintenance et logistique DRIETS unité départementale 92,

9°-M. Nadir MOUTFI, agent contractuel, chef de la section maintenance et logistique DRIEETS unité départementale 93,

10°-M. Rafik SASSI, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section maintenance et logistique DRIEETS unité départementale 94,

11°-M. Irfhaan OUMERHATTAB, agent contractuel, gestionnaire de la flotte automobile, dans le cadre de leurs attributions respectives au sein du bureau des moyens et de la logistique.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magali MASSA et de M. Gilles CHOUAN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile KOWALSKA, attachée d'administration, cheffe du bureau des relations avec les usagers, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Asmaou MOHAMED, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service général du soutien opérationnel dans la limite de 5000 euros HT et dans le cadre de leurs attributions respectives.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Gilles CHOUAN, de Mme Cécile KOWALSKA et de Mme Asmaou MOHAMED, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait à M. Fabien NOTTE, adjoint administratif, chef de la section courrier et accueil et à Mme Léonie MOINARD, agent contractuelle, cheffe de la section inventaires et archives, dans le cadre de leurs attributions respectives au sein du bureau des moyens et de la logistique.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Gilles CHOUAN, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MUKADI, agente contractuelle, adjointe au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 €,

3° les certifications "certifié exact et service fait",

4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions de ce service.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Gilles CHOUAN et de Mme Audrey MUKADI, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les constats de service fait à M. Benoit WEBER, agent contractuel, responsable du pôle audiovisuel, dans le cadre de ses attributions au sein du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Gilles CHOUAN, délégation de signature est donnée à Mme Laurence GALMICHE, attachée d'administration, cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Gilles CHOUAN, délégation de signature est donnée à Mme Christelle RIQUART, attachée d'administration, cheffe du bureau administratif et financier, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce bureau,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

5° les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 20 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magalie GRETTEAU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de son service, sous réserve des exclusions résultant du IV de l'article 17.

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT,

3° les certifications "certifié exact et service fait",

4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service des ressources humaines.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Magalie GRETTEAU, délégation de signature est donnée à M. Yann-Gaël JAFFRE, directeur du travail, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, directeur de la plateforme régionale interministérielle à la gestion des ressources humaines, et à Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, au titre des missions du service des ressources humaines

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle "projets transversaux et dialogue social" pour la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des attributions du service des ressources humaines et concernant les agents du périmètre "agriculture".

Article 21 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne DESBROSSE, attachée hors classe d'administration, cheffe du bureau du recrutement, de l'attractivité et des parcours de carrière du service des ressources humaines, et en cas d'absence et d'empêchement de celle-ci, à M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, attaché principal d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine DESPLEBIN, attachée d'administration hors classe, cheffe du bureau régional interministériel de la formation et des concours et à Mme Emilie BLEVIS, attachée principale d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait"

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie CARDINI, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à :

1° M. Antoine HEDOUIN, attaché d'administration, chef de la section "gestion administrative préfecture et gestion du temps de travail-tous périmètres" et à Mme Sandrine DELESTRE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe ;

2° Mme Christine EUGENE, attachée principale d'administration, cheffe de la section "gestion médicale et handicap" et à Mme Sophie DIVARET, secrétaire administrative de classe normale, son adjointe ;

3° Mme Jennifer POTIER, attachée d'administration, cheffe de la section "rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs de la préfecture et gestion administrative et indemnitaire-DRIEETS-DRIAAF" du bureau de gestion des ressources humaines ;

à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de leur section au sein de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications "certifié exact et service fait".

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie GHESTIN, attachée d'administration, cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions du bureau ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;

- 3° les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° les états pour servir au paiement.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Magalie GRETTEAU, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN et de Mme Claire-Marie GHESTIN, la délégation de signature prévue au V ci-dessus est donnée à M. Christophe RENNET-FONTAINE, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social.

Article 22 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Alma ROUDE, adjointe au chef du service de la modernisation de l'État, à l'effet :

- 1° de signer les documents, décisions et correspondances administratives courantes, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;
- 3° de signer les certifications "certifié exact et service fait" ;
- 4° de signer les états pour servir au paiement ;
- 5° de signer les notes, relatives au contrôle interne financier.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Alma ROUDE, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Adeline SERET, attachée d'administration, cheffe de la mission performance, dans le cadre de ses attributions au sein de cette mission.

Article 23 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

- 1° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ;
 - 2° de répartir les crédits des programmes mentionnés à l'article 17 ;
- sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 17.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits des programmes "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs" (n° 348) et "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" (n° 723), ainsi que ceux de la mission Plan de relance : programmes "Écologie" (n°362) et "Compétitivité" (n°363), à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France, ainsi qu'aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire et de la section du pilotage régional de ce bureau :

- 1° à Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe de bureau du pilotage budgétaire ;
- 2° à Mme Amel SAIDI, attachée d'administration, chargée de mission "crédits immobiliers" ;
- 3° à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire ;
- 4° à M. Mael ANDRIES-COSTES, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire spécialisé immobilier ;
- 5° à M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire, pour répartir les crédits hors titre 2 du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) ;
- 6° M. Sébastien BELTRAN, attaché d'administration, chef de la section.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits titre 2 du programme "Administration territoriale de l'Etat" (n° 354) et des autres programmes mentionnés à l'article 17, à Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe de bureau du pilotage budgétaire, et à Mme Danka MIJAILOVIC, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire à la section "pilotage régional des effectifs et de la masse salariale".

Article 24 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, relatives :

- a) à l'exécution budgétaire et comptable de la préfecture,
- b) l'instruction de dossiers soumis à l'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

2° en matière d'ordonnancement des dépenses et de l'exécution budgétaire pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle et particulièrement :

- a) la saisie de la programmation budgétaire ;
- b) la saisie des rétablissements de crédits ;
- c) la saisie et validation de blocages de fonds ;
- d) toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

3° En matière d'ordonnancement des dépenses et d'exécution budgétaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation prévue au I est accordée à M. Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances, directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme à Mme Hélène FAIVRE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire du service des achats et des finances, à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscale et à l'effet de signer les correspondances administratives relatives au pilotage budgétaire des dépenses de fonctionnement de la préfecture, de la qualité d'exécution des dépenses des services prescripteurs, et des affaires immobilières.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Hélène FAIVRE, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux 2° et 3° du I ci-dessus est accordée aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire :

1° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section des "pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux" ci-après :

- a) M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative,
- b) à Mme Nadia TALCONE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- c) M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale,

2° à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" ;

3° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" suivants :

- a) Mme Marie-Pia DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, attachée d'administration,
- b) Mme Sabrina MESSAOUDI, secrétaire administrative,
- c) Mme Bernadette TATSIDJODOUNG, secrétaire administrative de classe normale,
- d) M. Alain MERCIER, adjoint administratif,
- e) M. Thomas PROD'HOMME, secrétaire administratif de classe normale,
- f) Mme Téné WAGUÉ, secrétaire administrative de classe normale,

g) Mme Kishley DELAGE, agente contractuelle.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Hélène FAIVRE, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyageurs dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE, de Mme Hélène FAIVRE et de M. Jean-Pierre BOURKAIB, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée, à Mr Alain MERCIER, à Mme Kishley DELAGE, à M. Thomas PROD'HOMME et à Mme Téné WAGUÉ, gestionnaires budgétaires, au sein de la section "pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement" du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyageurs dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la DRAC d'Île-de-France, de la DRIAAF, et de la DRIEETS.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Virginie MIQUET, conseillère d'administration de l'intérieur et des outre-mer, cheffe du bureau régional des achats à l'effet de signer, dans la cadre de ses attributions, les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que pour les marchés publics interministériels régionaux pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a reçu un mandat d'un groupement de commande pour les conclure, ainsi que les actes afférents à leur passation.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Virginie MIQUET, la délégation de signature mentionnée au VII du présent article est donnée à M. Stanislas VEITL, agent contractuel, adjoint à la cheffe du bureau régional des achats.

IX - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrement et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscales, et de valider les demandes d'engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans Chorus Formulaires, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses à Mme Catherine RABEAU, attachée d'administration, cheffe du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, ainsi qu'aux agents suivants de ce bureau :

1° M. Christophe GARCIA, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de bureau ;

2° Mme Dahbia BOUKHELIFA, secrétaire administrative de classe normale affectée à la section "engagement interne" ;

3° Mme Frédérique RENAULT, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "engagement interne" ;

4° Mme Muriel JAMET, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "DRIAAF",

5° Mme Samantha GEYORO, agent contractuelle, affectée à la section "DRIAAF" ;

6° M. Patrick BERNARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;

7° Mme Véronique FREMONT, agent contractuelle, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;

8° M. Julien ANCIAUX, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;

9° Mme Carima AOUCHETA, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC" ;

10° M. Pascal SALON, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC".

X- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature mentionnée au VIII ci-dessus est également donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle "projets transversaux et dialogue social" du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIAAP.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du centre de services partagés régional d'Ile-de-France, dont la régie d'avances et de recettes et le dispositif de carte achat prévues.

XII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Sandrine IRAGABA, délégation de signature est donnée à Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional, à Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section "gestion des actes complexes" du centre de services partagés régional, et à M. Fabrice SILENE, chef de la section "gestion des dépenses hors marchés" au centre de services partagés régional, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant des attributions des sections du centre de services partagés régional.

Article 25 : I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques en matière contentieuse et en matière de droit d'accès aux documents administratifs, se rapportant aux attributions du secrétariat général aux moyens mutualisés, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BRUNOT, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, à l'exclusion des requêtes auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT et de M. Christophe JEAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives ou notes relevant, d'une part, du I ci-dessus, et d'autre part, des fonctions mentionnées aux premier et troisième alinéas de l'article 20 de l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la "mission légistique et animation juridique régionale", dans le cadre des attributions de cette mission.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BRUNOT, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à M. Mathys SCHETRIT, agent contractuel de catégorie A et Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultants juridiques, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

Article 26 : L'arrêté n° IDF-2025-06-02-00002-75-2025-06-02-00002 du 2 juin 2025 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

Article 27 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés, et le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessibles sur le site internet de la préfecture, à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 3 juillet 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-07-03-00004

Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans le département de la Seine-et-Marne responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré

**Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET,
directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans
le département de la Seine-et-Marne
responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 2025 portant nomination de madame Christèle GUYONNET, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 2 juin 2025 ;
- VU** l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil en date du 12 juin 2025 confiant à madame Christèle GUYONNET l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** la convention du 31 mars 2017 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Christèle GUYONNET, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré.

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 mars 2025.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 3 juillet 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé
Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-07-03-00002

Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans le département de Seine-et-Marne responsable du service interdépartemental des bourses

**Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Christèle GUYONNET,
directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim dans le département de Seine-et-
Marne
responsable du service interdépartemental des bourses**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-19 et R. 222-36-3 ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 22 octobre 2018 portant création d'un service interdépartemental commun aux départements de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 2025 portant nomination de madame Christèle GUYONNET, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 2 juin 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 12 juin 2025 confiant à madame Christèle GUYONNET l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Christèle GUYONNET, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim du département de la Seine-et-Marne est nommée responsable du service interdépartemental de l'éducation nationale chargé de la gestion et la notification des bourses nationales d'études du 2nd degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 2

Délégation est donnée à madame Christèle GUYONNET, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim du département de la Seine-et-Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du second degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le

cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève » (n° 230) et de l'unité opérationnelle « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139).

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 mars 2025.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val de Marne.

Fait à Créteil, le 3 juillet 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-07-03-00003

Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

Arrêté du 3 juillet 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun ;
- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-027-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature en

matière administrative au secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France et aux recteurs d'académies ainsi que subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France et aux recteurs d'académies ;

- VU** l'arrêté rectoral du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla DUFRENOY, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 7 juillet 2016 affectant madame Rolanette COSAQUE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 25 juillet 2022 nommant madame Laurence DEMERY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 juillet 2023 affectant madame Danielle CHAPUT, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 28 août 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 4 septembre 2023 nommant monsieur Jérémy CREAC'H, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 août 2024 nommant madame Magali SAULDUBOIS, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 13 septembre 2024 nommant madame Michelle MAVOUNZA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 13 décembre 2024 affectant madame Marion DYMEL, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 2 janvier 2025 affectant madame Nathalie VOYDIE, secrétaire administrative de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** le contrat à durée déterminée en date du 19 mai 2025 affectant madame Meriem ABAOUI, agent contractuel de catégorie C, au rectorat de l'académie de Créteil
- VU** le contrat à durée déterminée en date du 26 mai 2025 affectant madame Carmen ZANFIR, agent contractuel de catégorie C au rectorat de l'académie de Créteil
- VU** l'attestation rectorale du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention du 3 novembre 2023 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique d'Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 et n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 susvisés ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie dans les conditions prévues du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à l'activité « Continuité pédagogique » de l'unité opérationnelle 0363-MENJ-NUPA du programme plan de relance n° 363 « Compétitivité », dans la limite des appels à projets retenus pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ayant fait l'objet d'une notification et sur le territoire de l'académie dans les conditions prévues du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne financier.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- validation des demandes de paiement,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- états récapitulatifs des créances,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,

- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Danielle CHAPUT et Marion DYMEL**, cheffes de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Amel BELAROUCI, Laurence DEMERY, Sandrine MARGARY-PHILIPPE, Michelle MAVOUNZA, Danièle MBOMBO MOKONDA, Nicole ZALI et monsieur Jérémie CREAC'H** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- validation des demandes de paiement,
- validation des recettes non fiscales.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait et de la ZCERTIF aux gestionnaires suivants :

- madame Meriem ABAOUI
- madame Françoise ANNE,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Rolanette COSAQUE,
- monsieur Jérémie CREAC'H,
- madame Laurence DEMERY,
- madame Guenolla DUFRENOY,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Sandrine MARGARY-PHILIPPE,
- madame Michelle MAVOUNZA
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Nathalie VOYDIE.
- madame Carmen ZANFIR

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 4 avril 2025.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 3 juillet 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) - maison des examens

IDF-2025-07-03-00007

Arrêté n° DIR 2025-003 ORD portant
subdélégation de la signature de la Directrice du
Service Interacadémique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement

ARRETE DIR.2025-003 ORD
portant subdélégation de la signature de la Directrice
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)
en matière d'ordonnancement

La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, ses articles D.222-4 à D.222-10-1 et notamment ses articles D.222-5, D.222-9 et D.222-10 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 17 août 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté n°2010-918 du 7 septembre 2010 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018, nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2023, renouvelant Madame Laurence TOUBIANA, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, nommée dans l'emploi d'AENESR, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours (SIEC) - académie de Paris,

VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2025 portant nomination de Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France n°IDF-2025-04-18-00006 du 18 avril 2025 portant délégation de signature à Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU le rectificatif n°IDF-2025-04-22-00006 du 22 avril 2025 du recueil des actes administratifs spécial n° DS IDF-047-2025-04 du 18 avril 2025, publié au recueil des actes administratifs spécial n°IDF-050-2025-04 du 22 avril 2025.

ARRETE :

Article 1 :

Subdélégation est donnée à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC), à l'effet de signer tous actes au nom de la directrice du SIEC, en sa qualité de responsable déléguée du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes relatifs aux programmes « formations supérieures et recherche universitaire » (n°150) et « soutien de la politique de l'Education Nationale » (n°214).

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, et qui entrera en vigueur le lendemain de cette publication.

Fait à Arcueil, le 03 juillet 2025

Pour le préfet de la région Ile-de-France,
et par délégation,

La Directrice du SIEC

Signé

Aurore COLLET

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles

Signé